

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE5

présenté par

M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 9, supprimer les signes :

« « »

et :

« » » .

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.